

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture ; Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis divers

Prix du miel

Conformément aux décisions prises à l'assemblée des délégués du 9 mars 1963, les prix du miel sont les suivants :

Miel contrôlé

Pour marchandise emballée, étiquetée, ou avec plomb de contrôle, emballage non compris, poids nets :

	250 gr.	500 gr.	1 kg
a) aux grossistes	Fr. 1,90	Fr. 3,65	Fr. 7,20
b) aux détaillants	2.—	3,85	7,70
c) aux consommateurs	2,25	4,35	8,70

Les emballages sont facturés au prix de revient.

Miel non contrôlé

Pour marchandise sans fourniture de l'emballage, poids nets :

	250 gr.	500 gr.	1 kg
a) aux grossistes	Fr. 1,75	Fr. 3,40	Fr. 6,70
b) aux détaillants	1,85	3,60	7,20
c) aux consommateurs	2,10	4,10	8,20

Les emballages sont facturés au prix de revient.

Contrôle du miel

Les organes de contrôle des sections envoient les échantillons de miel à M. Otto Schmid, avenue de Crozet 20, *Châtelaine-Genève*, téléphone (022) 44 52 11, désigné comme chef du contrôle.

Seul un contrôle très sérieusement fait à tous les échelons : apiculteurs, comités des sections, contrôleurs, jury et chef du contrôle, peut donner satisfaction et inspirer confiance à la clientèle. Les statuts pour le contrôle du miel, adoptés par l'A.D. de la SAR le 8 mars 1952, donne toutes les indications utiles et nécessaires à ce sujet. Les dirigeants des sections voudront bien l'appliquer intégralement et veiller à ce que les formules soient complètement remplies. Le comité central a pris les décisions suivantes :

1. En principe, les sections organisent deux contrôles et font deux envois au chef du contrôle.
2. Le tout dernier délai pour la remise des échantillons est fixé au 15 octobre.
3. Le prix des étiquettes de la SAR est fixé à 6 centimes la pièce.
4. Tarif du contrôle : Contrôle : Fr. 1.— ; propagande et soutien

du prix du miel : Fr. 0,03 par kg ; Panneaux-réclame : 1 panneau par 100 kg : Fr. 0,50 la pièce.

Sur demande, statuts, formules et renseignements sont fournis par le chef du contrôle.

Service des annonces

Dès le 6 juillet 1963, le nouveau numéro de téléphone de M. Marcel Mouche, Château 9, à Moutier J.B., chargé de ce service est **(032) 93 12 48**.

Nouvel inspecteur des ruchers

Pour remplacer M. Alfred Rollinet, atteint par la limite d'âge, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a nommé, en qualité d'inspecteur régional des ruchers pour les cercles de Moudon et de Lucens, M. Paul HURNI, à Hermenches.

LA RECONSTITUTION DU RUCHER ROMAND

On connaît actuellement en Suisse romande le nombre des colonies victimes de l'hiver meurtrier 1962-1963. Sans aucune exagération on peut dire que 16 000 colonies ont été anéanties.

Les contrées les plus touchées se situent comme suit : Canton de Genève, Pied de la Dôle et du Jura, la Béroche neuchâteloise, le Val-de-Ruz et l'Ajoie. Quoique éprouvées également, certaines autres régions enregistrent des pertes variant de 20 à 40 % environ.

Effroyable hécatombe d'abeilles encore jamais enregistrée dans les annales de notre apiculture romande. Nous ne reviendrons pas ici en détails sur les principales causes de cette catastrophe car, pour de nombreux apiculteurs, il s'agit bien d'une catastrophe. Si nos abeilles supportent le froid, c'est tout de même la prolongation sans relâche de ce dernier, plus spécialement dans certaines régions du pays, qui est à la base du désastre. De façon générale, les ruchers très abrités ont moins souffert, quelques brèves sorties ayant pu interrompre la longue claustration hivernale. La nature, dans sa générosité tardive de l'automne 1962 a condamné à mort de nombreux ruchers, les pertes les plus sensibles ayant été signalées dans les régions où le miellat de forêt a été particulièrement abondant. Il y a donc des leçons à prendre au sérieux si nous voulons éviter le retour de semblables méfaits ; nous ne pouvons rien faire de mieux que d'inviter nos lecteurs à relire l'article paru sous la plume de notre ancien collègue Marcel Soavi, dans le journal de novembre 1962 sous le titre : *Miellat des forêts et mise en hivernage*.

Ce n'est certes pas en une année que l'effectif du rucher romand peut être reconstitué. Les démarches entreprises en vue d'obtenir du renfort de l'étranger ont été décevantes. Il ne suffit pas en effet d'obtenir un modeste permis d'importation pour 1000 essaims

artificiels d'outre-mer pour pouvoir repeupler les ruchers sans vie. Il faudrait surtout que ces essaims puissent arriver en bonne forme jusque dans notre petit pays et pour cette année tout au moins, il faudra sauf imprévu renoncer à cet apport étranger.

Les organes responsables de ces importations se sont heurtés à de nombreuses difficultés ; malgré toute la bonne volonté mise à l'exécution de leur tâche, la Romande et la Fédération neuchâteloise se sont trouvées en face de situations très spéciales et difficiles à liquider.

Ce fut d'abord un problème que celui de trouver un fournisseur compétent ; puis les prix qui au début paraissaient raisonnables, prenaient une courbe ascendante presque vertigineuse à l'adjonction des frais divers tels que transport, douane, etc., tant et si bien que l'essaim américain du poids de 1,500 kg, revenait au prix de Fr. 60.— à Fr. 70.— en voyageant aux risques et périls du destinataire.

Reconstituer des ruchers dans de telles conditions, devenait une impossibilité pour bon nombre d'apiculteurs ; au vu de cette situation, la Romande à laquelle incombaît la lourde responsabilité de garantir le paiement et le transport de ces coûteux essaims, a préféré annuler la commande.

Chacun comprendra cette mesure prise, dictée par souci de ne pas exposer les deniers de la Romande. Dans sa tentative d'importer 180 essaims, la Fédération neuchâteloise a à son tour vu ses espoirs s'évanouir. En cours de transport sur territoire américain, un accident que l'enquête se charge d'établir, s'est produit et donna la liberté à de nombreuses abeilles. Déchet assez considérable constaté et refus par la Swissair de prendre en charge telle marchandise, si bien que cette dernière fut retournée à son origine.

Les expériences faites cette année permettront peut-être la reconsideration de la situation au printemps prochain. Il appartiendra également à la SAR et aux fédérations de créer une organisation pour la répartition des essaims dans le pays et d'éviter de charger d'une façon anormale, certaines forces dévouées certes, mais disposant d'un temps trop restreint.

L'apport d'essaims indigènes a été apprécié à sa juste valeur car dans certaines contrées l'essaimage a été important. Il semble que la nature qui a détruit veuille aider à la reconstruction et de certaines régions de Suisse alémanique, de nombreux essaims sont venus remettre un peu de vie dans les ruchers silencieux de Romandie.

Petit à petit, la situation se rétablira ; les efforts faits n'ont pas été tous vains. Ce qui s'acquiert avec peine, a une valeur accrue et ce n'est pas le moment de capituler. Il faut encourager ceux qui contre raz et marée ont travaillé souvent sans succès apparent en nous souvenant que la critique qui reste objective est normale et

doit être acceptée, mais qu'en monnaie d'échange il faut aussi offrir mieux, ce qui n'est certes pas facile. Remercions donc les présidents de la SAR, de la Fédération neuchâteloise ainsi que tous ceux qui ont travaillé au rétablissement de la situation, même si tous les efforts n'ont pas été couronnés de succès. *G. Matthey*

La Commission d'élevage communique :

L'essaim CE-SAR offert au prix de Fr. 30.— en juin a connu un immense succès. La souscription est close. L'expédition va commencer pour la race du pays et dès le 15 juillet pour la carnolienne. *Pour la CE. : R. Bovey*

Maladie des abeilles en mai 1963

Acariose

Canton/District	Localité	Cas	Canton/District	Localité	Cas
<i>Bâle-Campagne</i>					
Sissach	Rothenfluh	1	La Chaux-de-Fonds	Coedres	1
<i>St. Gall</i>					
See	Gommiswald	1	Neuchâtel	Cressier	1
<i>Schwyz</i>					
Schwyz	Schwyz	1	Vaud		
			Orbe	Vallorbe	1

Loque américaine

		Zurich		
Landbezirk	Riehen	1	Dielsdorf	Niederweningen
<i>Berne</i>				
Berne	Holligen	1	Uster	Maur
Delémont	Rebeuvelier	1	Winterthur	Ob. Winterthur
Moutier	Corban	2	Zurich	Zurich
Porrentruy	St. Ursanne	1	Sarine	Chésopelloz
<i>Tessin</i>			Valais	
Lugano	Porza	2	Sion	Châteauneuf
	Sonvico	1	Vaud	
			Aubonne	Mollens
			Cossonay	Cuarnens

Loque européenne

		Schwyz		
Aarberg	Schüpfen	1	Höfe	Pfäffikon
	Seewil	1		
<i>Berne</i>				
Aarwangen	Rohrbachgraben	2	Valais	
Interlaken	Grindelwald	1	Entremont	Orsières
Konolfingen	Münsingen	1	Hérens	Ayer s/Hérémence
Nd. Simmental	Därstetten	1		Cotard s/Hérémence
Thoune	Goldiwil	1	Sion	Champsec
Wangen a. A.	Wangenried	3	Vaud	
Delémont	Bois de Robe/Develier	1		
	Rebeuvelier	2	Vevey	Vevey

Grisons

			Section apicole du Liebefeld
Albula	Alvaschein	1	
Glenner	Schleuis	1	
Heinzenberg	Masein	1	
	Tartar	1	
Unterlandquart	Landquart	1	
Vorderrhein	Dardin/Brigels	3	
	Rabius	1	
	Trun	1	
	Trun/Lumneins	2	

LE MARCHÉ DU SUCRE

L'on nous demande ce que l'on pense du marché du sucre et ce qu'il y a lieu de faire actuellement en vue de l'approvisionnement pour l'automne.

Il est difficile pour ne pas dire impossible de donner des conseils relatifs à un marché aussi capricieux, aussi incertain que celui du sucre. Actuellement la situation est telle que cette denrée ne peut s'obtenir dans certaines régions tout au moins, que par quantités limitées et à prix élevé. En gros, des offres atteignent Fr. 1,56 le kg. Que faut-il penser de tout cela ? Y a-t-il effectivement un manque de marchandise ? Nous ne le pensons pas, indépendamment de la situation spéciale à Cuba, mais nous sommes plutôt enclin à croire qu'il s'agit ici d'une véritable bataille économique dans laquelle des trusts sont engagés. Le cours actuel du sucre est à notre humble avis absolument anormal et ne pourra vraisemblablement pas se maintenir longtemps, mais différents facteurs relatifs à la situation restent inconnus.

L'apiculteur qui doit actuellement acheter du sucre pour nourrir ses essaims, est dans une situation défavorable et il nous paraît indiqué de n'acheter momentanément que ce que l'usage courant réclame. L'offre et la demande jouant un rôle important dans les prix, les apiculteurs ont avantage à réduire les demandes. Ceux d'entre eux qui ont mis à profit les indications relatives au marché du sucre, parues dans le journal de mars 1963, ont fait preuve de prévoyance.

Il faut espérer que la situation redeviendra rapidement normale et permettra à notre apiculture suisse très éprouvée, de s'approvisionner à des prix raisonnables pour la mise en hivernage des ruchers.

Rédaction



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juillet 1963

Nombre de nos lecteurs n'auront rien compris à l'alinéa 7 des « Conseils » de juin. Le typographe a escamoté une ligne. Lire : « le début de juin est le dernier moment pour effectuer cette opération, si l'on veut courir la chance de voir essaim et souche se développer à temps pour la miellée, pour peu que cette dernière soit plus ou moins tardive. »

Et maintenant, abordons un peu la situation apicole en cette fin de mois. En plaine, nos prévisions se sont révélées justes pour